



---

## DÉCLARATION

---

94/25

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE  
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DEVANT  
LE CHAPITRE DE LA CAPITALE NATIONALE  
DE L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES**

OTTAWA (Ontario)  
Le 31 mai 1994

Monsieur Hyndman, Monsieur Seaborn, Mesdames et Messieurs, chers amis.

Je suis heureux d'être parmi vous ce soir. Permettez-moi tout d'abord de remercier de leur invitation les responsables du Chapitre de la capitale nationale de l'Institut canadien des affaires internationales (ICAI). L'institut est un partenaire important du gouvernement dans la conduite de sa politique étrangère et ce, depuis de nombreuses années.

Le gouvernement reconnaît et apprécie le travail qu'accomplit votre Institut. Votre travail de communication, de réflexion et d'éducation est un appui considérable, grâce notamment aux 23 bureaux de votre Institut à travers le Canada. Dans cette ère des télécommunications et de l'immédiat, il ne s'agit pas simplement de voir le monde et ses problèmes, il s'agit surtout de les comprendre et de pouvoir en mesurer les conséquences. Les organismes tels que le vôtre aident les Canadiens à interpréter ces images quotidiennes. Il est à craindre que le déluge d'informations internationales ne nous rende encore plus indifférents à ces événements, alors qu'au contraire, nous devons nous rendre compte que ces événements lointains nous affectent. D'où l'importance d'une politique étrangère cohérente et flexible.

L'examen de la politique étrangère qu'a lancée le gouvernement reflète notre volonté de faire participer les Canadiens au processus de décision. Nous voulons sensibiliser nos compatriotes aux questions de politique étrangère parce que celles-ci les touchent directement. Le lien entre politique nationale et politique internationale est de plus en plus important. Dans certains domaines, comme celui de la surpêche étrangère, ce lien est facile à comprendre. Dans d'autres, comme celui de nos relations avec la Chine, ce lien, bien que réel, est plus difficile à faire valoir.

La communication est un volet essentiel de notre politique étrangère. Je dis cela parce que j'estime que nous ne pourrions mettre en oeuvre notre programme de politique étrangère si nous ne sommes pas en mesure de le communiquer efficacement aux Canadiens.

Comme vous le savez, ce gouvernement a été élu en promettant de faire participer les Canadiens, ainsi que le Parlement, au processus continu d'élaboration de la politique étrangère. L'examen que nous faisons de cette politique reflète cette détermination. Nous voulons sensibiliser davantage les Canadiens aux questions de politique étrangère, parce que celles-ci ont des répercussions sur leur vie, qu'il s'agisse de surpêche étrangère, de pratiques commerciales déloyales ou de crises humanitaires.

Ces efforts de sensibilisation sont en outre nécessaires parce que les médias ne cessent de nous bombarder d'informations internationales. Il devient alors facile pour les citoyens, y

compris les spécialistes bien informés, de tirer des conclusions uniquement à partir des reportages des médias, si la position du Canada dans ces dossiers n'est pas clairement exprimée. Notre politique à l'égard de la Chine en est un bon exemple. Je suis donc heureux de pouvoir aborder ici certains principes de base de la politique étrangère du Canada sous le nouveau gouvernement et de situer nos relations avec la Chine dans ce contexte.

En accord avec le Livre rouge, mais sans préjuger de l'issue de l'examen de la politique étrangère, je voudrais faire ressortir quatre grands principes pouvant constituer le fondement de notre politique dans ce domaine.

Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement cherche à démocratiser le processus de décision en matière de politique étrangère. Un Forum national de deux jours sur les relations internationales du Canada s'est tenu à Ottawa en mars. Le Parlement a déjà débattu d'importantes questions de politique étrangère et de défense à cinq reprises au cours des six derniers mois. Un comité parlementaire entreprend actuellement l'examen de la politique étrangère du Canada, et je participe personnellement à une série de consultations parallèles en compagnie d'un nombre considérable de Canadiens ayant une expérience et des connaissances précieuses en politique étrangère, comme vous qui êtes réunis ici.

Le deuxième principe est notre engagement à promouvoir l'ensemble des intérêts et des valeurs du Canada dans la conduite de nos affaires internationales, qu'il s'agisse de droits de la personne, d'environnement, d'économie ou de commerce.

Le troisième principe est celui de notre volonté d'affirmer notre indépendance à l'égard des États-Unis. Ce pays demeure notre plus important partenaire et allié. Nous n'hésiterons pas toutefois à adopter une approche différente lorsqu'il y va de notre intérêt, comme nous le faisons dans le cas de Cuba et d'Haïti. Cela ne nous empêche pas de collaborer étroitement avec les États-Unis dans des dossiers d'intérêt commun tel celui de la Bosnie, où nous appuyons sans hésitation le rôle primordial qu'ils y jouent.

Le quatrième principe porte sur la volonté du gouvernement de réaffirmer l'engagement du Canada à l'égard du multilatéralisme et de le moderniser en vue du XXI<sup>e</sup> siècle qui s'approche. C'est pourquoi nous participons activement au processus de réforme de l'ONU et cherchons à accroître l'efficacité de l'OEA [Organisation des États américains], du Commonwealth, de la Francophonie et du G-7 [Groupe des sept pays les plus industrialisés]. Le Canada a en outre réclamé la création d'un conseil de l'Arctique chargé de promouvoir la coopération dans les affaires circumpolaires.

Ces principes étant importants, il faut que nous les intégrions à notre politique étrangère et que nous communiquions clairement aux Canadiens les principes ainsi que la politique qui les sous-tend. Je suis donc heureux de pouvoir aborder ici ce soir la question particulièrement complexe de nos relations avec la Chine.

De nombreux commentateurs ont réduit nos relations avec la Chine à un débat sur le lien entre le commerce et les droits de la personne. Or, la politique de notre gouvernement repose sur le principe que le commerce et la promotion des droits de la personne s'inscrivent dans un ensemble plus vaste d'objectifs, qui se renforcent mutuellement.

Dans nos relations avec la Chine, nous devons tenir compte de certaines réalités fondamentales. Un cinquième de l'humanité vit en Chine. Ce pays est l'une des cinq puissances nucléaires et l'un des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Chine est maintenant la dixième puissance commerciale et affiche l'un des taux de croissance économique les plus élevés du monde.

Une deuxième série de réalités constituent les objectifs de base de notre nouveau gouvernement - créer des emplois et favoriser une croissance soutenue; promouvoir la paix et la sécurité internationales; accroître les occasions d'affaires pour nous aider à atteindre nos objectifs de croissance; et voir à ce que les valeurs canadiennes soient prises en compte dans les décisions des pouvoirs publics.

Notre politique à l'égard de la Chine se fonde sur ces réalités. Chacun des principes que j'ai énumérés s'applique à la Chine et forme le cadre de nos relations avec ce pays. Ce cadre repose sur quatre piliers : partenariat économique, développement durable, paix et sécurité, droits de la personne et primauté du droit.

Aucun ne sera sacrifié au profit d'un autre, et c'est bien ce que reflète notre approche à l'égard de la Chine. Ce genre de contacts méthodiques et diversifiés est plus susceptible d'amener la société chinoise à exiger davantage d'ouverture et de liberté.

#### **Partenariat économique**

J'ai constaté avec intérêt qu'un politicien canadien en vue a reconnu, la semaine dernière, l'importance du commerce avec la Chine. Il a déclaré que nous ne ferions pas progresser d'un pas la cause des droits de la personne en renonçant à des relations étroites dans le domaine du commerce, de la culture et de l'éducation. Pour une fois, je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae!

La Chine a subi et continue à subir une transformation économique considérable. Les taux de croissance annuels dépassent 12 p. 100 et, dans le sud de la Chine, ils atteignent le niveau impressionnant de 20 p. 100.

Nous devons maintenant prendre les mesures nécessaires pour établir un partenariat économique avec la Chine qui soit source d'emplois et de prospérité au Canada et qui avantage également les Chinois.

Sous le gouvernement précédent, pendant les quatre années qui ont suivi les événements de la place Tian An Men, le commerce avec ce pays a augmenté de 50 p. 100. Sous le gouvernement actuel, il continue à augmenter. La seule différence réside dans le fait que nous n'essayons pas de le cacher. Le blé a constitué notre plus grande exportation vers la Chine. Ce commerce est avantageux non seulement pour nous, mais aussi pour notre partenaire et son immense population. Cependant nos exportations se développent maintenant dans d'autres secteurs qui offrent une gamme étendue de débouchés aux sociétés canadiennes dans tout le pays. Les compétences reconnues du Canada dans les domaines des télécommunications, de l'énergie électrique, du pétrole et du gaz, des transports et de l'agriculture sont parfaitement adaptées aux énormes besoins de développement économique de la Chine.

Le gouvernement reconnaît que les relations politiques de haut niveau sont et continueront d'être un élément important pour ouvrir les portes aux sociétés canadiennes et pour faire connaître nos capacités aux dirigeants chinois. C'est la raison pour laquelle nous verrons cette année de nombreuses visites officielles entre nos deux pays, qui aboutiront en novembre au voyage du premier ministre en Chine.

C'est parce que le Canada croit fermement à un climat de commerce international fondé sur des règles acceptées et prévisibles que nous appuyons énergiquement l'entrée de la Chine dans la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais cette adhésion implique des devoirs, pas seulement des avantages. L'OMC imposera des normes et des codes de conduite que la Chine devra respecter au même titre que n'importe quel autre membre.

Nous estimons qu'il serait stérile de ne vouloir commercer avec ce pays que s'il respecte les droits de la personne. La décision prise par Washington, la semaine dernière, de renouveler à la Chine son statut de nation la plus favorisée montre bien que le gouvernement américain est parvenu à la même conclusion.

### **Développement durable**

Le développement durable est le deuxième pilier sur lequel est fondée notre relation avec la Chine. Les Canadiennes et les

Canadiens croient qu'il est essentiel de protéger l'environnement tout en promouvant la croissance économique. Nous établirons une relation économique solide avec la Chine si, et seulement si, son développement est durable.

Pour ce faire, des pays comme le Canada devront fournir un appui à la Chine. Cet appui devra tenir compte non seulement des aspects économiques du développement, mais aussi de ses aspects sociaux, politiques et environnementaux. Permettez-moi de prendre comme exemple le cas de la protection de l'environnement. La population croissante de la Chine exerce une pression considérable sur ses ressources naturelles. Il faut assez d'eau et de terre arable pour nourrir plus d'un milliard d'habitants. Cependant, les pénuries d'eau en Chine sont de plus en plus fréquentes et sérieuses. Les nappes phréatiques s'effondrent peu à peu. La pollution des lacs et des rivières est alarmante. Les terres agricoles disparaissent sous l'érosion, la salinisation et l'urbanisation. La Chine est le plus grand consommateur de charbon au monde et les centrales alimentées au charbon constituent l'épine dorsale de son économie en pleine croissance. Cependant, les coûts humains et environnementaux sont des plus lourds. La qualité de l'air et les pluies acides sont des problèmes urgents sans rapport avec ce que nous connaissons au Canada. La communauté internationale doit être consciente de cette incidence potentielle sur le réchauffement de la planète.

Le Canada peut aider la Chine à accroître sa propre capacité à gérer son environnement. Nous pouvons le faire grâce à nos liens économiques et notre Programme d'aide au développement qui donne accès aux technologies et services canadiens, à la formation technique, à notre expertise en matière de gestion, ainsi qu'à la recherche appliquée. Nous continuerons aussi à oeuvrer par le biais des institutions multilatérales.

Nos deux pays continuent d'appuyer les efforts visant à régler la question de la qualité de l'air et de l'eau dans le cadre d'un protocole d'entente spécial entre nos gouvernements respectifs. Nous continuerons à aider financièrement un conseil d'experts en matière d'environnement et de développement. Dans le contexte de la mise à jour de notre Programme bilatéral d'aide au développement avec la Chine, nous chercherons des moyens innovateurs et créatifs d'intensifier encore nos efforts de coopération avec ce pays dans le secteur environnemental.

L'ACDI [Agence canadienne de développement international] continuera d'aider le gouvernement chinois à élaborer des politiques nationales qui tiennent compte des liens existant entre la croissance économique, le développement social et l'environnement, et soutiendra comme par le passé d'autres activités et institutions en Chine afin d'accélérer les progrès dans ces domaines. Cette collaboration permettra aux entreprises canadiennes de promouvoir les techniques environnementales dans

ce pays, conformément aux engagements pris dans le Livre rouge, et aux institutions universitaires et non gouvernementales de mettre à contribution leur inestimable savoir-faire.

### **Paix et sécurité**

Les Canadiens se consacrent depuis longtemps à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. En Asie, il va de soi que cet objectif ne peut être atteint sans la participation inconditionnelle de l'un des pays les plus puissants et les plus influents de la région.

Ce gouvernement est d'avis que les organisations multilatérales régionales doivent intensifier leur rôle au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est dans cet esprit que nous comptons inviter la Chine à se joindre au dialogue sur les questions de sécurité régionale. Nous avons donc invité une délégation chinoise de haut niveau à visiter prochainement le Canada pour y discuter de sécurité régionale et de non-prolifération.

Du point de vue de la sécurité régionale, la recrudescence des tensions dans la péninsule coréenne pose le problème le plus grave. Il ne fait aucun doute qu'une détérioration de la sécurité dans cette région serait lourde de conséquences pour les intérêts canadiens. La Chine pourrait grandement contribuer à dissiper ces tensions.

Le Canada est un intervenant de premier plan dans les pourparlers sur la non-prolifération nucléaire. Des négociations débuteront sous peu en vue de la reconduction pour une période indéterminée du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et de la signature d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Si nous estimons que ces traités sont indissociables de la paix et de la sécurité mondiales, nous devons rallier toutes les parties, y compris la grande puissance nucléaire qu'est la Chine. Au cours de nos discussions avec les responsables chinois, notre objectif sera de les amener à approuver dans les plus brefs délais la signature de ces importants traités. Le Canada estime par conséquent que tout nouvel essai nucléaire porterait atteinte à ce processus.

Sur le plan bilatéral, nous amorcerons bientôt des négociations avec la Chine en vue d'un Accord de coopération nucléaire. Vous n'êtes pas sans savoir que le Canada possède des garanties de non-prolifération parmi les plus rigoureuses qui soient. Si la Chine accepte nos conditions, nous disposerons d'un autre instrument de poids pour la contraindre à observer les normes s'appliquant à la non-prolifération internationale.

Nos efforts ne sauraient toutefois se limiter aux armes nucléaires. Nous devons également convaincre la Chine de

collaborer à la restriction des ventes mondiales d'armes conventionnelles et à l'adoption de politiques favorisant la conversion de l'industrie des armements à des fins pacifiques.

Ce sont là les questions que j'aurai bientôt l'occasion de soulever lors de ma prochaine visite à Beijing ainsi qu'à Bangkok, où je me joindrai aux dirigeants chinois dans le cadre du Forum sur la sécurité régionale de l'ANASE [Association des nations de l'Asie du Sud-Est]. En outre, le premier ministre abordera ces grands dossiers lorsqu'il se rendra à son tour en Chine en novembre.

#### **Droits de la personne, principe du bon gouvernement et primauté du droit**

Cette fin de semaine marquera le cinquième anniversaire des événements tragiques de la place Tian An Men. À cette époque, lors d'un débat spécial à la Chambre des communes, mes collègues et moi-même avons condamné les autorités chinoises pour ces actes de violence insensés. La question que nous devons nous poser maintenant est la suivante : que peut faire le Canada pour promouvoir le dialogue plutôt que la confrontation?

Le respect des droits de la personne est une part essentielle de la politique étrangère du Canada. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que leurs représentants élus respectent les principes démocratiques sur lesquels repose notre société. Nous croyons que la stabilité à long terme de la Chine ne sera possible que par un plus grand respect des droits de la personne et de la primauté du droit. L'année dernière, à Vienne, la Chine s'est jointe à la communauté internationale en affirmant son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits de la personne. Le Canada doit continuer à travailler avec d'autres pays afin de veiller à ce que la Chine respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la Déclaration. D'ailleurs, une résolution votée il y a deux semaines lors du congrès des politiques de mon parti soulignait ce point.

Sur le plan bilatéral et à l'occasion de visites et de réunions de haut niveau, nous avons communiqué aux dirigeants chinois nos préoccupations au sujet des droits de la personne. C'est ce qu'ont fait le premier ministre lors de sa rencontre avec le président Jiang Zemin en novembre dernier à Seattle et, tout récemment encore, le premier ministre et moi-même, à l'occasion de la visite du vice-premier ministre Zou Jiahua à Ottawa, le mois dernier. Et nous continuerons de réitérer nos inquiétudes, par exemple lorsque je me rendrai à Beijing en juillet. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur certains principes ou idées, mais en renonçant au dialogue, nous n'atteindrons pas nos objectifs. Nous voulons plutôt parler franchement et ouvertement des droits de la personne et nous continuerons de dénoncer toute violation flagrante de ces droits.



La primauté du droit et l'élaboration de systèmes politiques ouverts vont de pair avec le respect des droits de la personne. C'est dans ce contexte que s'inscrit la question de Hong Kong. Lors de mes séjours en Asie, je soulignerai le souhait de notre pays que le futur gouvernement de Hong Kong s'engage clairement et catégoriquement à respecter la primauté du droit et à répondre aux besoins de ses habitants. L'avenir de Hong Kong nous tient d'autant plus à coeur que plus de 40 000 de nos ressortissants y résident et que nous y avons des intérêts économiques majeurs. Nous n'aurons donc cessé d'exiger qu'en 1997, la passation des pouvoirs s'opère sans heurts et qu'elle préserve la prospérité, la stabilité et l'autonomie de Hong Kong. Voilà pourquoi il nous faut garder ouvertes les lignes de communication avec la Chine.

Mon ministère et l'ACDI élaborent actuellement de nouveaux programmes afin d'engager les Chinois à amorcer un dialogue constructif sur les droits de la personne. Nous préparons d'ailleurs la visite au Canada d'une délégation de haut niveau afin de débattre de diverses questions telles que le bon gouvernement, la primauté du droit et la participation démocratique. Nous exposerons la délégation au fonctionnement de notre système démocratique, et le gouvernement financera un projet mixte de recherche qu'exécuteront le Centre des droits de la personne de l'Université d'Ottawa et l'Université de Beijing.

### Conclusion

En 1970, le gouvernement libéral dont je faisais alors partie a fait le pari audacieux de reconnaître la République populaire de Chine. Je suis fier de cette décision, car nous avons fait alors preuve de prévoyance et de vision et, de concert avec les autres pays qui nous ont emboîté le pas, nous avons contribué à créer les conditions nécessaires pour que la Chine amorce un processus de réforme économique et s'ouvre sur le monde.

Les Canadiens croient en des rapports commerciaux sains et équilibrés et ce sont ces rapports que nous tentons d'établir avec la Chine. Ils croient dans le développement durable et c'est cet objectif que nous aidons la Chine à atteindre. Les Canadiens croient dans la paix et la sécurité et nous voulons que la Chine appuie elle aussi ces principes. Les Canadiens croient enfin au respect des droits de la personne et à la primauté du droit et nous saisissons toutes les occasions qui se présentent pour aborder ces thèmes avec les dirigeants chinois et établir avec eux un dialogue constructif.

Comme vous le voyez, la relation bilatérale transcende de beaucoup la simple opposition entre commerce et droits de la personne. C'est une relation complexe, évolutive et sérieuse qui est fondée sur la coopération, le dialogue et les échanges; une relation profondément enracinée dans les quatre grands principes de politique étrangère que j'ai exposés; enfin, une relation qui

reconnait les avantages de l'engagement et les dangers de l'isolement.

Napoléon disait : «Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera.» Le géant qu'est la Chine sort lentement de son sommeil millénaire. Comme le notait Alain Peyrefitte : «Les Chinois, depuis toujours immobilisés dans l'éternel présent, ont brusquement appris le devenir.»

Le Canada se doit d'assurer un devenir harmonieux à la Chine, un devenir qui rejoigne les principes de démocratie, de paix, de sécurité, de coopération et de développement durable auxquels nous sommes attachés. Il en va de notre propre intérêt mais aussi de celui des Chinois. Nous tremblerons davantage si nous sommes pris au dépourvu, ou pire encore, si la Chine s'effondre.

Nous savons qu'aucun pays ne peut s'isoler, qu'aucun pays ne peut se cacher. Un engagement réciproque, un ensemble équilibré de relations mutuellement fructueuses feront en sorte que la Chine ne pourra plus s'isoler, ni se replier sur elle-même.

Merci.